



Droit de passage sur chemin privé et passage au tout à l'égout

Par **Johan31**, le **15/03/2021** à **22:17**

Bonjour, Nous sommes propriétaires d'une maison enclavée à laquelle nous accédons par le biais d'un chemin privé sur lequel nous avons un droit de passage. Suite au passage du tout à l'égout obligatoire, il semble que nous devons participer aux frais de raccordements des maisons qui se trouvent sur le chemin en plus de nos frais personnels, de notre dernier voisin à notre maison....facture hors de prix. (Il y a 150m entre la voie publique et le portail de notre maison., Et 50 l de plus jusqu'à la fausse)...doit-on vraiment participer aux frais des voisins précédents? Chacun ne doit-il pas payer le raccord à partir du voisin précédent? Existe-il des aides? Pourrait-on envisager de céder le chemin à la commune?nous cherchons à minimiser les coûts car nous ne pouvons pas engager de tels frais...Merci